



**Département du Gard**

**MARCHES PUBLICS  
DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**ACQUISITION DE BASES DE  
DONNEES CARTOGRAPHIQUES  
DECRIVANT L'OCCUPATION  
DES SOLS A GRANDE ECHELLE  
SUR LES TERRITOIRES DU  
SCOT UZEGE PONT DU GARD**

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(R.C.)**

# SOMMAIRE

---

<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>ARTICLE 1. Acheteur public</b> .....	<b>3</b>
1.1 Le pouvoir adjudicateur.....	3
1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues .....	3
<b>ARTICLE 2. Objet et étendue de la consultation</b> .....	<b>3</b>
2.1 Objet du marché.....	3
2.2 Etendue de la consultation .....	3
2.3 Nomenclature communautaire.....	4
<b>ARTICLE 3. Structure du marché</b> .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4. Condition de la consultation</b> .....	<b>4</b>
4.1 Nature de l'attributaire - conditions de participation .....	4
4.2 Durée du marché - délai de réalisation de la mission .....	4
4.3 Délai de validité des offres .....	4
4.4 Modalités de règlement du marché et modalités de financement .....	5
<b>ARTICLE 5. Dossier de consultation des offres</b> .....	<b>5</b>
5.1 Contenu du dossier de consultation.....	5
5.2 Mise à disposition du dossier de consultation .....	5
<b>ARTICLE 6. Présentation des candidatures et des offres</b> .....	<b>6</b>
6.1 Documents à produire.....	6
6.1.1 Pièces de la candidature.....	6
6.1.2 Pièces de l'offre : .....	7
6.2 Remise des offres.....	7
<b>ARTICLE 7. Sélection des candidatures et jugement des offres</b> .....	<b>8</b>
7.1 Sélection des candidatures.....	8
7.2 Jugement des offres .....	9
7.3 Erreurs et discordances des prix .....	9
7.4 Infructuosité.....	9

7.5	Modification du dce.....	10
-----	--------------------------	----

## ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC

### 1.1 LE POUVOIR ADJUDICATEUR

#### **Syndicat Mixte Uzege Pont du Gard**

Adresse : 9 avenue du 8 mai 1945

30700 UZES

Téléphone : 04 66 03 09 00

Mail : claire.madelaine@scot-uzege-pontdugard.fr

### 1.2 ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES

Les adresses suivantes sont les personnes auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues

#### **Information administratives et techniques**

Dénomination : Directrice du Syndicat Mixte

Madame Claire MADELAINE

Téléphone : 04 66 03 09 00

## ARTICLE 2. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 2.1 OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet :

**L'acquisition de bases de données cartographiques décrivant l'occupation des sols a grande échelle sur les territoires du SCoT de l'Uzège Pont du Gard**

Le marché porte sur la réalisation des prestations décrites dans le CCTP du présent Dossier de Consultation des Entreprises.

### 2.2 ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est passée par procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

## 2.3 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

Sans objet

## ARTICLE 3. STRUCTURE DU MARCHÉ

Le marché n'est pas divisé en lots

Il n'est pas prévu d'options techniques et les variantes ne sont pas autorisées.

## ARTICLE 4. CONDITION DE LA CONSULTATION

### 4.1 NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 € TTC

Le marché pourra être conclu avec un groupement momentané conjoint ou un groupement solidaire d'entreprises constitué au moment de l'appel de candidatures.

Il est interdit aux candidats, pour le marché, de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### 4.2 DUREE DU MARCHÉ – DELAI DE REALISATION DE LA MISSION

Celui-ci débutera à compter de la date de notification de l'ordre de service et se terminera dès l'achèvement complet de sa mission.

La durée de la mission est de 6 mois à compter de la réception de l'ordre de service 01.

### 4.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 4.4 MODALITES DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées conformément au code des marchés publics, dans un délai global de 30 jours à partir de la date de réception des demandes de paiements.

Le règlement est effectué par virement administratif au compte ouvert au nom du titulaire à partir de son RIB original.

## ARTICLE 5. DOSSIER DE CONSULTATION DES OFFRES

### 5.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation,
- L'Acte d'Engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières

### 5.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible sur les supports suivants papiers, cd-rom et format pdf.

Il peut être soit :

- téléchargé gratuitement par voie électronique, sur les sites suivants :  
[www.ccpaysduzes.fr](http://www.ccpaysduzes.fr)  
[www.e-marchespublics.fr](http://www.e-marchespublics.fr)
- envoyé gratuitement par voie électronique, la demande doit être faire par Email à l'adresse suivante :  
[claire.madelaine@scot-uzege-pontdugard.fr](mailto:claire.madelaine@scot-uzege-pontdugard.fr)
- envoyé par courrier, la demande doit être faite à l'adresse suivante :  
SCoT Uzege pont du Gard  
Maison de l'Intercommunalité  
9 avenue du 8 mai 1945  
30700 UZES

## ARTICLE 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### 6.1 DOCUMENTS A PRODUIRE

Il est rappelé que le ou les signataire (s) doivent être habilité (s) à engager le candidat.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### 6.1.1 Pièces de la candidature

Les déclarations, certificats et attestations suivants prévus à l'article 45 du Code des marchés publics doivent être produites par le candidat:

#### Renseignements d'ordre administratif et fiscal

1. La lettre de candidature (imprimé DC1) ou équivalent,

La lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité (article 51-IV du code des marchés publics).

2. Une déclaration sur l'honneur indiquant si le candidat est ou non en redressement judiciaire, et s'il l'est, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (article 45-II° du code des marchés publics).

3. La déclaration sur l'honneur que le candidat satisfait (article 45-3° du code des marchés publics) :

a) aux obligations fiscales et sociales,

b) n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,

c) n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les informations visées aux articles L 324-9, L324-10, L324-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.

Les justifications visées aux points 2 et 3 seront fournies par chaque membre du groupement.

Les candidats établis dans un état membre de la Communauté Européenne autre que la France, et les candidats établis dans un pays tiers, devront produire les déclarations et certificats prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics Français.

4. déclaration indiquant les effectifs du candidat, pour chacune des trois dernières années ;

### Capacité économique et financière

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices et le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine du marché au cours des trois derniers exercices.

### Liste de références

Liste de références de rédaction et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de documents similaires réalisée au cours des trois dernières années.

Cette liste devra au minimum indiquer l'avancement et l'année de réalisation, le montant, la mission effectuée par le candidat et les coordonnées du client.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, technique et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

### Capacité professionnelle et technique

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 3 dernières années et les CV des intervenants prévus pour exécuter la prestation.

#### 6.1.2 Pièces de l'offre :

##### Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement et ses éventuelles annexes complété, paraphé, daté et signé par le candidat (document contractuel),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières complété, paraphé, daté et signé par le candidat (document contractuel),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières divisé en 5 lots complété, paraphé, daté et signé par le candidat (document contractuel).

**Les documents explicatifs** : au projet de marché sera joint un **mémoire justificatif** ainsi que tout moyen permettant de juger de la qualité technique de l'offre.

## 6.2 REMISE DES OFFRES

Les offres ne pourront être remises que sous format papier.

**Date limite de réception des offres :**            **22 février 2016 à 15h00**

L'enveloppe devra porter la mention suivante :

<p>Offre pour :</p> <p><b>Acquisition de bases de données cartographiques décrivant l'occupation des sols à grande échelle sur les territoires du SCoT de l'Uzège Pont du Gard</b></p> <p>NE PAS OUVRIR</p>
---

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination, avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte du SCoT Uzège Pont du Gard**

**Maison de l'Intercommunalité - 9 avenue du 8 mai 1945**

**30700 UZES**

## **ARTICLE 7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

### **7.1 SELECTION DES CANDIDATURES**

Conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics, avant de procéder à l'examen des candidatures, si la personne responsable du marché constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la demande.

A l'issue des dispositions de l'alinéa précédent, seront éliminés les candidats qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 47 du Code des Marchés Publics,

Les candidats qui n'auront pas fournis tous les renseignements d'ordre administratif et fiscal complets tels que demandés au 6.1.1.

Les candidats qui n'auront pas fournis les renseignements d'ordre technique tels que demandés au 6.1.2.

Dans ce cas l'élimination du candidat est prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le



classement des offres

## 7.2 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 à 55 du Code des Marchés Publics et dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les candidats non éliminés seront classés sur la base des critères pondérés suivants :

Critères	% du critère
Valeur technique de la note méthodologique et appréhension globale du problème	50
Cout global de la prestation	30
Délai d'exécution	20
<b>Total</b>	<b>100</b>

Chaque candidat recevra une note pour chaque critère. Ces notes seront additionnées, les offres seront ensuite classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera donc retenue.

## 7.3 ERREURS ET DISCORDANCES DES PRIX

En cas d'erreurs ou de discordances dans les éléments de prix communiqués ou incohérence entre le mémoire et les cadres de réponses, les dispositions suivantes seront adoptées :

En cas de **discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement**, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ou pour le redresser. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Dans le cas d'une **erreur dans le calcul de la TVA**, celle-ci sera rectifiée au moment de l'analyse des offres.

Dans le cas d'une **incohérence entre la réponse effectuée** dans le cadre de réponse du lot concerné et le mémoire, la note technique du cadre de réponse sera rectifiée en fonction du mémoire.

## 7.4 INFRUCTUOSITE

En cas d'infructuosité, le pouvoir adjudicateur après en avoir informé les candidats éventuels, relancera une consultation avec publicité et mise en

concurrence sous forme de procédure adaptée.

## **7.5 MODIFICATION DU DCE**

Le Syndicat Mixte du SCoT se réserve le droit d'apporter au dossier de consultation des modifications mineures, au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres. Dans le cas où des modifications seraient apportées après ce délai, une nouvelle date de remise des offres sera accordée aux candidats de manière à respecter à minima cette période de 10 jours.

Les modifications de dossiers sont transmises par lettre recommandée AR aux candidats.